

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 juillet 2020

Date de la convocation : 11 juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, M. Jean PROENÇA, Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Erwann BINET à M. Denis PEILLOT, Mme Michèle CEDRIN à M. Jacques BOYER, Mme Hilda DERMIDJIAN à M. Patrick CURTAUD, Mme Catherine MARTIN à M. Frédéric BELMONTE, M. Guy MARTINET à M. Richard BONNEFOUX, Mme Virginie OSTOJIC à M. Richard BONNEFOUX, Mme Sophie PORNET à Mme Brigitte PHAM-CUC, Mme Dominique ROUX à M. Christophe BOUVIER, Mme Béatrice TRANCHAND à M. Philippe MARION.

Absents suppléés : M. Christophe CHARLES représenté par sa suppléante Mme Annie BEC, Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA

Absent : M. André Jean TERRA.

Secrétaire de séance : M. Isidore POLO.

OBJET : **VOIRIE ET RESEAUX** - Mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains (PDU) - Subvention d'équipement versée au SIRRA

Rapporteur : Richard BONNEFOUX

NOTE DE SYNTHÈSE

Deux modes de financement ont été retenus pour les opérations qui contribuent à la mise en œuvre du programme d'actions défini dans le Plan de Déplacements Urbains de l'Agglo :

- soit Vienne Condrieu Agglomération est maître d'ouvrage, elle assure alors entièrement le financement des opérations de travaux
- soit c'est une commune qui conduit les études et les travaux, la participation de la communauté d'agglomération est alors arrêtée à 50 % de la part restant à la charge de ladite commune.

Le Syndicat Isérois des Rivières Rhône-Aval (SIRRA) porte un projet de restauration hydromorphologique de la Gère sur la commune d'Eyzin-Pinet. Dans le cadre de cette opération, une passerelle piétonne de type himalayenne sera mise en place, en aval du passage à gué du Recourt

permettant aux piétons de franchir la Gère à la demande répétée des riverains. Le projet est situé sur un itinéraire du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (sentier de la Tour).

Le SIRRA assure la maîtrise d'ouvrage de cette passerelle notamment pour permettre d'obtenir des subventions (Département et Agence de l'Eau). Il est donc proposé d'appliquer le même mécanisme que pour les communes, au titre du PDU.

Il est à noter que le SIRRA n'ayant pas vocation à entretenir ce type d'ouvrage, la passerelle sera rétrocedée à la commune après réception des travaux.

Le coût d'installation de la passerelle himalayenne est de 115 900€ HT, subventionné à hauteur de 55% par les financeurs du projet, soit un reste à charge de 52 155 € HT.

Il est proposé de partager ce reste à charge à part égale entre le SIRRA, la commune d'Eyzin-Pinet et Vienne Condrieu Agglomération, soit une participation de 17 385 € HT.

Il convient de confirmer la participation de Vienne Condrieu Agglomération à cette opération au titre du PDU.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Communautaire de ViennAgglo du 25 mars 2004 arrêtant les principes de participation aux opérations mettant en œuvre les actions du PDU et du 27 janvier 2009 pour la mise en accessibilité du réseau de transport,

VU l'avis du Bureau Communautaire,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le versement d'une subvention d'équipement au SIRRA pour la mise en place d'une passerelle piétonne de type himalayenne sur la commune d'Eyzin-Pinet, en aval du passage à gué du Recourt permettant aux piétons de franchir la Gère.

La participation de Vienne Condrieu Agglomération est estimée à ce jour à 17 385 € HT.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget, article 2041412, service Voirie, opération 48, fonction 816, antenne 2310 "PDU".


AUTORISE le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 17 juillet 2020

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le **22 JUIL. 2020**
et a été publiée le **22 JUIL. 2020**

Pour extrait certifié conforme

Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-présidente


PERROT-BERTON
(Isère)



Pour le Président et par délégation,
Directeur Général des Services


Claude BOUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat